communiqué



Paris, le 14 janvier 2021

Le Groupe SUEZ lance en France, sa 5^{ème} offre d'actionnariat salarié : SHARING 2021

A partir du 15 janvier 2021, SUEZ propose à ses collaborateurs en France (près de 30 000 salariés) de souscrire à SHARING 2021, sa cinquième offre d'actionnariat salarié. Cette offre de souscription d'actions s'inscrit à la fois dans la poursuite de la politique de développement de l'actionnariat salarié du Groupe, et dans le plan stratégique SUEZ 2030, lequel prévoit une accélération de l'actionnariat salarié, qui représente aujourd'hui 4% du capital de SUEZ.

Il est prévu de proposer l'offre aux salariés de l'international au second semestre 2021, permettant ainsi de renforcer le lien existant entre SUEZ et l'ensemble de ses salariés en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés au développement et aux performances du Groupe.

Bertrand Camus, Directeur Général de SUEZ déclare : « J'ai la plus grande confiance dans notre capacité à nous réunir et à nous dépasser pour créer plus de valeur au service de nos clients, de leur satisfaction et de l'environnement. Ce nouveau plan Sharing 2021 nous permet de rester unis, confiants et engagés dans notre projet stratégique SUEZ 2030 ».

Les modalités de cette opération sont décrites en annexe.

CONTACTS:

Médias

Isabelle Herrier Naufle
<u>isabelle.herrier.naufle@suez.com</u>
+33 6 83 54 89 62

Analystes / Investisseurs Cécile Combeau / Baptiste Fournier / Julien Minot +33 1 58 81 24 05

SUEZ:

Fort de son expertise bâtie depuis la fin du XIXème siècle, SUEZ aide les femmes et les hommes à améliorer constamment leur qualité de vie, en préservant leur santé et en accompagnant le développement économique. Présent sur les 5 continents, le Groupe et ses 90000 collaborateurs préservent les éléments essentiels de notre environnement : l'eau, la terre et l'air, en proposant des solutions innovantes et résilientes de gestion de l'eau, de valorisation des déchets, de dépollution des sols et de traitement de l'air qui permettent aux collectivités et aux industries d'optimiser la gestion de leurs ressources, telles les villes « intelligentes » et d'améliorer leurs performances environnementale et économique. Le Groupe dessert 64 millions d'habitants en services d'assainissement, produit 7,1 milliards de m3 d'eau potable, contribue au développement économique avec plus de 200 000 emplois directs et indirects créés par an, et contribue à la création de nouvelles ressources avec 4,2 millions de tonnes de matières premières secondaires produites. A l'horizon de son plan stratégique, le Groupe ambitionne des solutions 100% durables ayant un impact positif sur l'environnement, la santé et le climat. En 2019, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 18,0 milliards d'euros.

Retrouvez l'actualité du Groupe SUEZ sur le <u>site Internet</u> & sur les réseaux sociaux









ANNEXE

Emetteur

SUEZ

Euronext Paris – Compartiment A

Action ordinaire code ISIN: FR0010613471

Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

Formules proposées dans le cadre de l'offre SHARING 2021 en France

Dans le cadre de l'offre SHARING 2021, SUEZ propose à ses collaborateurs une formule « multiple » dans laquelle le souscripteur reçoit à l'échéance au minimum le montant de son apport personnel et un abondement de l'employeur dans la limite d'un montant brut de € 500 auxquels s'ajoute soit un rendement garanti sur l'apport personnel et l'abondement, soit s'il est plus élevé, un multiple de la performance des actions SUEZ.

Les actions seront souscrites par les bénéficiaires par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE).

Le prix de souscription sera égal à 85% de la moyenne des cours de clôture de l'action SUEZ sur le marché Euronext Paris, pendant les 20 jours de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription par le Conseil d'administration ou par le Directeur Général agissant sur délégation.

Titres offerts

L'enveloppe maximum de titres souscrits dans le cadre de la 28^{ème} résolution ou de la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2020 est fixée à 12,5 millions de titres. Toutes les souscriptions seront intégralement honorées à hauteur de la moyenne de souscription de la formule concernée. Au-delà de cette moyenne, elles seront servies proportionnellement.

Les actions créées porteront jouissance courante.

Conditions de souscription

Les bénéficiaires de cette offre d'actionnariat sont les salariés de la Société et des sociétés adhérentes au Plan d'Epargne Groupe SUEZ.

Sont concernés les salariés, mandataires sociaux répondant aux conditions de l'article L.3332-2 du Code du travail, sous réserve qu'ils aient une ancienneté d'au moins trois mois au dernier jour de la période de souscription/rétractation, soit le 18 mars 2021, ainsi que les retraités ayant conservé des avoirs dans le Plan d'Epargne Groupe SUEZ.

L'ensemble des versements du salarié (hors intéressement, participation) dans tous les plans d'épargne au cours de l'année 2021 plus le montant versé par la banque structuratrice, égal à 9 fois l'apport personnel plus l'abondement net de CSG/CRDS, dans Sharing 2021 ne doit pas dépasser 25 % de la rémunération annuelle brute 2021.

Les souscripteurs à l'offre devront conserver les parts de FCPE jusqu'au 18 mars 2021 (exclu), sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

Les porteurs de parts de FCPE exerceront leurs droits de vote aux assemblées générales de SUEZ par le biais du Conseil de surveillance du FCPE.

Calendrier indicatif de l'offre SHARING 2021

Période de réservation : du 15 au 25 janvier 2021 Fixation du prix de souscription : 4 mars 2021

Période de souscription/rétractation : du 5 au 9 mars 2021

Règlement/livraison des actions : 18 mars 2021

Ces dates sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

Cotation

L'admission des actions nouvelles SUEZ aux négociations sur le marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0010613471 - SEV) devrait être réalisée le 18 mars 2021. Ces nouvelles actions seront assimilées aux actions existantes.

Opérations de couverture

L'offre à effet de levier (dite formule « multiple ») implique de la part de la banque contrepartie de ladite offre des opérations de couverture, sur les marchés et hors marchés, au moyen d'achats et/ou de ventes d'Actions, d'achat d'options d'achat et/ou de toutes autres transactions, à tout moment, tant préalablement à la mise en place que pendant toute la durée de l'offre SHARING 2021.

Information complémentaire

Toutes les informations nécessaires sur SHARING 2021, pour les bénéficiaires, sont disponibles dans le dossier de souscription remis aux salariés. Ils trouveront également une information sur les personnes à contacter sur l'opération dans le dossier de souscription qui leur a été remis.

Les bénéficiaires souscrivant des actions par le biais d'un FCPE sont invités à prendre connaissance des documents d'information clé pour l'investisseur (DICI) et règlements de chacun des FCPE pour de plus amples informations.